

DECLARATION DES ADMINISTRATEURS CGT SUR LA REMISE EN CAUSE DU DROIT SYNDICAL LOCAL ET DONC DU MANDAT DONNE PAR LE CA

Lors d'un précédent CA vous nous avez demandé un mandat pour pouvoir négocier l'exercice du droit syndical à la CAF13.

Or nous apprenons que vous avez, lors du dernier CE, dénoncé unilatéralement l'ensemble des usages relatifs à l'exercice du droit syndical à la CAF13.

Votre démarche nous parait incompatible avec le contenu et le sens initial du mandat que le CA vous a accordé. De plus nous vous rappelons que l'art 19 du protocole national du 02-02-08 précise qu'il n'est pas obligatoire de remettre en cause les usages et accords locaux supérieurs existants dans le cadre de ces négociations.

Dans ces conditions, vous comprendrez bien que nous, syndicalistes CGT, nous ne pouvons cautionner de telles positions qui nous apparaissent plus comme une provocation qu'une démarche responsable.

En conséquence nous vous demandons de renoncer à cette remise en cause qui risque de déboucher sur une détérioration du climat social.